

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuel les afférentes au marché N°3600/0021 du 19/03/2025, portant sur Travaux de parachèvement de la réalisation d'une Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Jijel, conclu avec l'Entreprise MEDJALDI ABDELHAK, dont le siège social Avenue ALN n°24 Commune Hammam N'bail à la Wilaya de Guelma, cette dernière est mise en demeure N°01 pour non dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie.

A Cet effet, Entreprise MEDJALDI ABDELHAK est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.